PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2019

Présents *: Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI, Alain JUNG, Hervé SAUVAIRE, Magali GUEIDAN, Stéphanie BUA, Rudolph BERETTA et Didier MELLAREDE.*

Absents excusés : *Guillaume HUGUES*

Date de la convocation : 19 mars 2019

La séance est ouverte à 19 heures 30, sous la présidence de Nathalie CUOZZO, 1er adjoint, pour le maire empêché, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 8 février 2019 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommé secrétaire de séance, Didier BROS

Nathalie CUOZZO donne lecture de l'ordre du jour :

- *Approbation des modifications proposées par la commission d'urbanisme, faisant suite à la prise en compte des réserves formulées par le commissaire-enquêteur*
- *Position de la municipalité concernant le RPI Nord*
- *Questions diverses*

Approbation des modifications proposées par la commission d'urbanisme, faisant suite à la prise en compte des réserves formulées par le commissaire-enquêteur

Nathalie CUOZZO fait le compte-rendu de la commission d'urbanisme précédant le conseil municipal. Après discussion, le conseil municipal estime que les capacités de la commune en termes de réseaux ne permettent pas de répondre aux propositions du commissaire-enquêteur, et décide de recevoir les propriétaires concernés, afin de trouver un compromis.

Position de la municipalité concernant le RPI Nord

Nathalie CUOZZO rappelle le projet de la CCPS de construction d'une école regroupant les communes de Cannes et Clairan, Montmirat et Crespian, sur un unique village. Le conseil municipal regrette de ne pouvoir conserver son école sur la commune. Après discussion, le conseil municipal conclut que la commune n'a pas les capacités foncières pour proposer un terrain pour la construction par la CCPS de nouveaux bâtiments, et se prononce sur la fermeture de l'école de Crespian.

Pour : 0 Contre : 5 Abstention : 4

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Demande d'un administré pour l'achat d'une parcelle communale : l'intéressé renonce à sa demande*
- *Journée HPN 100 pour sang : la date est fixée au samedi 14 septembre 2019*
- *Etude des 2 devis demandés pour la rénovation des façades du temple*
- *Aire de jeux pour les petits : soit dans le futur lotissement, soit sur le terrain de pétanque*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35

La 1ère adjointe, *Les membres du Conseil Municipal,*

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)